

2021/01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Le Maire de la commune de LES COTEAUX PERIGOURDINS,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2;

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2020 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune de LES COTEAUX PERIGOURDINS ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition sur les façades des maisons de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

ARRÊTE**Article 1 :**

La dénomination des rues et places publiques de la commune est matérialisée par l'apposition, par les soins ou sous le contrôle de la municipalité et aux frais de la commune, de plaques indicatives.

Article 2 :

Ces plaques en fonte d'aluminium de 25 cm de haut sur 40 cm de large, écriture rouge grenat sur fond "ivoire" sont apposées sur la façade de chaque maison ou mur de clôture formant angle de rue, place ou carrefour, autant que possible au-dessus du rez-de-chaussée et à 2 mètres du sol environ, de telle manière qu'elles soient normalement lisibles de la chaussée. A défaut de support, dans les secteurs moins urbanisés, elles seront fixées sur un mat.

Article 3 :

Nul ne peut à quelque titre que ce soit mettre obstacle à l'apposition de ces plaques ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de celles apposées.

Article 4 :

Aucune dénomination n'est admise que celle officiellement et régulièrement décidée par le conseil municipal.

L'apposition, à l'initiative des particuliers, de toute plaque conforme à cette dénomination est subordonnée à une autorisation de l'autorité municipale.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet

Les Coteaux Périgourdins,

le 21 janvier 2021

Le Maire

Jean-Marie CHANQUIOI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.M. Chanquoui".